VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

RÈGLEMENT R.V.Q. 2729

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA COMMISSION D'URBANISME ET DE CONSERVATION DE QUÉBEC RELATIVEMENT À L'ASSUJETTISSEMENT DE BÂTIMENTS À VALEUR PATRIMONIALE SITUÉS DANS L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG À LA JURIDICTION DE LA COMMISSION

Avis de motion donné le 5 novembre 2018
Adopté le 19 novembre 2018
En vigueur le 22 novembre 2018

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec *afin d'assujettir cinq bâtiments à valeur patrimoniale situés sur le territoire de l'Arrondissement de Charlesbourg à la juridiction de la commission.*

Les bâtiments visés sont les suivants :

- la maison Villeneuve-Bédard, sise au 864, carré De Tracy Est et correspondant aux lots numéros 1 426 906 et 1 426 919 du cadastre du Québec;

- la maison Potvin-Cardinal, sise au 950, carré De Tracy Est et correspondant au lot numéro 1 426 970 du cadastre du Québec;

- la maison Cardinal-Proteau, sise au 986, carré De Tracy Ouest et correspondant au lot numéro 1 425 830 du cadastre du Québec;

- la maison Sansfaçon-Paradis, sise au 1435, boulevard Louis-XIV et correspondant au lot numéro 4 378 001 du cadastre du Québec;

- la maison Giroux, sise au 1589, boulevard Louis-XIV et correspondant au lot numéro 1 426 916 du cadastre du Québec.

Les objectifs et critères qui seront dorénavant applicables à ces bâtiments sont ceux applicables aux sites de bâtiments à valeur patrimoniale.

RÈGLEMENT R.V.Q. 2729

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA COMMISSION D'URBANISME ET DE CONSERVATION DE QUÉBEC RELATIVEMENT À L'ASSUJETTISSEMENT DE BÂTIMENTS À VALEUR PATRIMONIALE SITUÉS DANS L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG À LA JURIDICTION DE LA COMMISSION

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe XXVIII du *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*, R.V.Q. 1324, est modifiée par le remplacement de la « Liste des sites de bâtiments à valeur patrimoniale » par celle de l'annexe I du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(*article 1*)

NOUVELLE LISTE DES BÂTIMENTS À VALEUR PATRIMONIALE DE L'ANNEXE XXVIII

Commission d'urbanisme et de conservation de Québec

Annexe XXVIII – Liste des sites des bâtiments à valeur patrimoniale

Arrondissement des Rivières

Lot numéro 1 227 099 du cadastre du Québec - 2340-2390, Boulevard Masson

Lot numéro 1 229 851 du cadastre du Québec - 4335, rue Michelet

Lot numéro 1 229 267 du cadastre du Québec - 3475, avenue Saint-Léandre

Lot numéro 1 529 974 du cadastre du Québec - 3160, boulevard Wilfrid-Hamel

Lot numéro 1 144 863 du cadastre du Québec - 2919, carré des Argiles

Lot numéro 1 021 105 du cadastre du Québec - 1613, boulevard Bastien

Lot numéro 1 021 156 du cadastre du Québec - 1695, boulevard Bastien

Lot numéro 1 033 248 du cadastre du Québec - 290, boulevard Louis-XIV

Lot numéro 1 020 120 du cadastre du Québec - 1933, place Michel-Valcourt

Lot numéro 1 021 944 et 1 528 715 du cadastre du Québec - 8737, boulevard Saint-Jacques

Lot numéro 1 019 633 du cadastre du Québec - 9228, boulevard Saint-Jacques

Arrondissement de Saint-Foy-Sillery-Cap-Rouge

Lot numéro 1 533 131 du cadastre du Québec - 783, rue Jacques-Berthiaume

Lot numéro 1 532 074 du cadastre du Québec - 3186, rue Laberge

Lot numéro 2 482 887 du cadastre du Québec - 2360, rue Nicolas-Pinel

Lot numéro 4 914 584 du cadastre du Québec - 2950, chemin Saint-Louis

Lot numéro 2 011 050 du cadastre du Québec - 3435, chemin Saint-Louis

Lot numéro 2 075 336 du cadastre du Québec - 1432, avenue De Villars

Lot numéro 2 073 723 du cadastre du Québec - 2508, chemin du Foulon

Lot numéro 2 075 548 du cadastre du Québec - 1551, chemin Gomin

Lot numéro 1 302 651 du cadastre du Québec - 922, Grande Allée Ouest

Lot numéro 1 303 723 du cadastre du Québec - 930, Grande Allée Ouest

Lot numéro 1 302 609 du cadastre du Québec - 1000, Grande Allée Ouest

Lot numéro 1 302 597 du cadastre du Québec - 1080, Grande Allée Ouest

Lot numéro 1 738 247 du cadastre du Québec - 1015, avenue Holland

Lot numéro 2 075 441 du cadastre du Québec - 1240, avenue Maguire

Lot numéro 2 075 762 du cadastre du Québec - 1400, rue du Parc-Champoux

Lot numéro 1 302 510 du cadastre du Québec - 1185, avenue de Ploërmel

Lot numéro 2 073 580 du cadastre du Québec - 2018, chemin Saint-Louis

Lot numéro 2 075 342 du cadastre du Québec - 2046, chemin Saint-Louis

Lot numéro 2 075 343 du cadastre du Québec - 2058, chemin Saint-Louis

Lot numéro 2 075 795 du cadastre du Québec - 2076, chemin Saint-Louis

Lot numéro 2 014 359 du cadastre du Québec - 2671, chemin Saint-Louis

Arrondissement de Charlesbourg

Lot numéro 1 426 620 du cadastre du Québec - 1530, rue Maurice-Déry

Lot numéro 1 426 099 du cadastre du Québec - 1566-1568, rue du Vignoble

Lot numéro 4 408 631 du cadastre du Québec - 1586, rue du Vignoble

Lot numéro 5 886 249 du cadastre du Québec - 1625, rue du Vignoble

Lot numéro 1 427 490 du cadastre du Québec - 1654, rue du Vignoble

Lot numéro 5 556 494 du cadastre du Québec - 1712, rue du Vignoble

Lot numéro 1 427 471 du cadastre du Québec - 1748, rue du Vignoble

Lot numéro 1 427 470 du cadastre du Québec - 1760, rue du Vignoble

Lot numéro 4 828 594 du cadastre du Québec - 1776-1778, rue du Vignoble

Lot numéro 3 899 115 du cadastre du Québec - 1856, rue du Vignoble

Lot numéro 1 426 195 du cadastre du Québec - 1892, rue du Vignoble

Lot numéro 1 426 202 du cadastre du Québec - 1950, rue du Vignoble

Lots numéros 1 426 199 et 5 626 546 du cadastre du Québec - 2000, rue du Vignoble

Lot numéro 1 151 222 du cadastre du Québec - 1175, boulevard Louis-XIV

Lot numéro 4 378 001 du cadastre du Québec - 1435, boulevard Louis-XIV

Lot numéro 1 426 916 du cadastre du Québec - 1589, boulevard Louis-XIV

Lots numéros 1 426 906 et 1 426 919 du cadastre du Québec - 864, carré De Tracy Est

Lot numéro 1 426 970 du cadastre du Québec - 950, carré De Tracy Est

Lot numéro 1 425 830 du cadastre du Québec - 986, carré De Tracy Ouest

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec *afin d'assujettir cinq bâtiments à valeur patrimoniale situés sur le territoire de l'Arrondissement de Charlesbourg à la juridiction de la commission. Les bâtiments visés sont la maison Villeneuve-Bédard, la maison Potvin-Cardinal, la maison Cardinal-Proteau, la maison Sansfaçon-Paradis et la maison Giroux.*

Les objectifs et critères qui seront dorénavant applicables à ces bâtiments sont ceux applicables aux sites de bâtiments à valeur patrimoniale.